



**HAL**  
open science

## VÉGÉTAL LOCAL : UNE MARQUE FRANÇAISE POUR LA CONSERVATION DE LA FLORE INDIGÈNE

Malaval, Sandra, Armin Bischoff, Hédont, Marie, Damien D. Provendier,  
Boutaud, Michel, Jérôme Dao, Bardin, Philippe, Dixon, Lara, Jérôme Millet,  
Malaval Sandra, et al.

► **To cite this version:**

Malaval, Sandra, Armin Bischoff, Hédont, Marie, Damien D. Provendier, Boutaud, Michel, et al..  
VÉGÉTAL LOCAL : UNE MARQUE FRANÇAISE POUR LA CONSERVATION DE LA FLORE  
INDIGÈNE. Eurogard VII The Seventh European Botanic Gardens Congress, Jul 2015, Paris, France.  
hal-01778344

**HAL Id: hal-01778344**

**<https://univ-avignon.hal.science/hal-01778344>**

Submitted on 7 Jun 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## VÉGÉTAL LOCAL : UNE MARQUE FRANÇAISE POUR LA CONSERVATION DE LA FLORE INDIGÈNE

Photo credit : Récolte de graines en milieu naturel dans le cadre de la marque Végétal Local,  
CBNPPMP/S. Malaval



**Malaval Sandra<sup>1</sup>, Bischoff  
Armin<sup>2</sup>, Hédont Mari-  
anne<sup>3</sup>, Provendier Damien<sup>4</sup>,  
Boutaud Michel<sup>5</sup>, Dao  
Jerôme<sup>1</sup>, Bardin Philippe<sup>6</sup>,  
Dixon Lara<sup>7</sup> & Millet  
Jerôme<sup>8</sup>**

## CONTACT DETAILS

<sup>1</sup> Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, Vallon de Salut, BP 70315, 65203 Bagnères de Bigorre

[sandra.malaval@cbnmpm.fr](mailto:sandra.malaval@cbnmpm.fr)

<sup>2</sup> Université d'Avignon, Institut Méditerranéen de Biologie et d'Écologie (IMBE) UMR CNRS 7263, IRD 237, Université d'Avignon, IUT, Agroparc, BP 61207, 84911 Avignon Cedex 9

[armin.bischoff@univ-avignon.fr](mailto:armin.bischoff@univ-avignon.fr)

<sup>3</sup> Plante et Cité, Maison du Végétal, 26 rue Jean Dixmèras, 49066 Angers, Cedex 1

[marianne.hedont@plante-et-cite.fr](mailto:marianne.hedont@plante-et-cite.fr)

<sup>4</sup> Paysages & Biodiversité - CAE KANOPE

[damien.provendier@gmail.com](mailto:damien.provendier@gmail.com)

<sup>5</sup> Afac-Agroforesteries, 3, la pépinière – Pôle de l'arbre, Route de Redon, 44290 Guémené-Penfao

[boutaud@cren-poitou-charentes.org](mailto:boutaud@cren-poitou-charentes.org)

<sup>6</sup> Conservatoire botanique national du Bassin Parisien, 61 rue Buffon, 75005 Paris

[bardin@mnhn.fr](mailto:bardin@mnhn.fr)

<sup>7</sup> Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles, 34 avenue Gambetta, 83400 Hyères

[l.dixon@cbnmed.fr](mailto:l.dixon@cbnmed.fr)

<sup>8</sup> Agence française pour la biodiversité, "Le Nadar" Hall C, 5, square Félix Nadar, 94300 Vincennes

[jerome.millet@afbiodiversite.fr](mailto:jerome.millet@afbiodiversite.fr)



## 04. Abstract

- **Malaval Sandra**
- **Bischoff Armin**
- **Hédont Marianne**
- **Provendier Damien**
- **Boutaud Michel**
- **Dao Jérôme**
- **Bardin Philippe**
- **Dixon Lara**
- **Millet Jérôme**

**THE FRENCH GOVERNMENT HAS DEVELOPED A NATIONAL STRATEGY FOR BIODIVERSITY CONSERVATION TO IMPLEMENT THE CONVENTION ON BIOLOGICAL DIVERSITY (1992 RIO EARTH SUMMIT). THE NATIONAL STRATEGY AIMS AT THE CONSERVATION OF INDIGENOUS PLANT SPECIES AND PARTICULARLY THEIR GENETIC DIVERSITY.**

This diversity is an insurance to survive and evolve in dynamic ecosystems (under changing conditions). In this framework, the French government intended to change the common restoration and revegetation practice involving the use of plant material with unknown or non-local origin.

In 2015, two collective trademarks were created, “Végétal local” and “Vraies messicoles”, in order to promote the use of local plant provenances. Three years after creation, already 48 seed suppliers and tree nurseries produce seeds according to the trademark guidelines including sustainable practices for collection in natural plant populations and local propagation of seeds and tree saplings.

End users such as land managers can today obtain seeds or tree sapling with the trademark for restoration and revegetation projects guaranteeing a positive effect on biodiversity.

## 04. Résumé

- **Malaval Sandra**
- **Bischoff Armin**
- **Hédont Marianne**
- **Provendier Damien**
- **Boutaud Michel**
- **Dao Jérôme**
- **Bardin Philippe**
- **Dixon Lara**
- **Millet Jérôme**

**LA FRANCE, EN TANT QUE PARTIE À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE A ÉLABORÉ UNE STRATÉGIE NATIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ AU DÉBUT DES ANNÉES 2010, PORTANT NOTAMMENT SUR LA CONSERVATION DES ESPÈCES VÉGÉTALES INDIGÈNES, ET EN PARTICULIER LA DIVERSITÉ GÉNÉTIQUE DE CES ESPÈCES.**

Cette diversité est un moyen de survie pour les êtres vivants dans l'équilibre et l'évolution de la dynamique des écosystèmes. Le constat était fait que de nombreux travaux d'aménagement étaient conduits avec des végétaux sauvages dont l'origine était inconnue ou non garantie et très souvent éloignée du site de l'utilisation.

En 2015, ont été créées deux marques collectives, « Végétal local » et « Vraies messicoles », dont l'objectif est de garantir l'origine bio-géographique locale des végétaux sauvages proposés sur le marché. Trois ans après leur création, ces deux marques ont déjà 48 bénéficiaires, qui collectent en milieu naturel des végétaux sauvages, via des pratiques durables, et les multiplient ou élèvent pour une commercialisation des semences et des plants dans leur région d'origine.

Les utilisateurs, gestionnaires de sites ou maîtres d'ouvrage d'aménagements, peuvent aujourd'hui disposer d'une garantie d'action positive sur la biodiversité lors de l'utilisation en revégétalisation, semis ou plantation des végétaux labellisés dans les sites considérés.

## 04. Introduction

- Malaval Sandra
- Bischoff Armin
- Hédont Marianne
- Provenhier Damien
- Boutaud Michel
- Dao Jérôme
- Bardin Philippe
- Dixon Lara
- Millet Jérôme



Photo credit : Récolte de graines en milieu naturel dans le cadre de la marque Végétal local, CBNPMP/S.Malaval

### LA RESTAURATION DES ÉCOSYSTÈMES DEVIENT UNE NÉCESSITÉ APRÈS LA DÉGRADATION DES TERRAINS INDUITE PAR LES ACTIVITÉS HUMAINES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT (BRADSHAW, 2002).

Elle nécessite généralement la réalisation de semis ou de plantations afin de retrouver une communauté végétale semblable à la communauté initiale. Pour cela, il est nécessaire de disposer de matériel végétal indigène, qu'il s'agisse d'herbacées, d'arbustes ou d'arbres originaires de la zone de restauration afin de retrouver les fonctions de l'écosystème (Thomas *et al.*, 2014; Van der Mijnsbrugge *et al.*, 2010). Cependant les professionnels de la production et de la commercialisation des végétaux et les acteurs de la protection de l'environnement se heurtaient jusqu'alors à l'absence sur le marché français de végétaux d'origine sauvage dont la provenance locale pouvait être garantie. Les informations disponibles lors de l'achat de matériel végétal précisent rarement l'origine de la plante. Les termes « provenance » ou « origine géographique » peuvent indiquer soit l'emplacement de la pépinière, soit l'aire de répartition naturelle de l'espèce. Dans la majorité des cas il était donc difficile voire impossible de connaître l'origine du lieu de récolte. La loi française n'oblige pas non plus à inscrire la provenance géographique sur le matériel végétal sauvage disponible sur le marché. La France avait donc besoin d'une garantie sur l'origine du matériel végétal, comme d'autres

pays européens qui ont déjà développé des filières d'approvisionnement en végétaux d'origine sauvage et des signes garantissant l'origine géographique.

En Europe de nombreuses espèces de plantes messicoles sont au bord de l'extinction. Une stratégie nationale pour les espèces messicoles a été élaborée entre 2012 et 2017 pour mettre en place des actions de conservation des espèces messicoles (Cambecèdes *et al.*, 2012). L'objectif de cette stratégie est de préserver les populations sauvages qui existent encore et de restaurer la biodiversité en semant des graines de provenance locale pour maintenir le rôle fonctionnel de ces espèces ainsi que les services écosystémiques qu'elles permettent dans les champs. Il était donc nécessaire d'avoir sur le marché une marque qui garantisse la provenance locale des espèces messicoles.

## 04. Les marques : des outils scientifiques

- Malaval Sandra
- Bischoff Armin
- Hédont Marianne
- Provendier Damien
- Boutaud Michel
- Dao Jérôme
- Bardin Philippe
- Dixon Lara
- Millet Jérôme

En réponse à cette demande croissante, en 2011, le Ministère français de l'écologie a lancé un appel à propositions visant à créer un cadre pour la production de matériel végétal indigène et local, dans le cadre de sa stratégie nationale pour la biodiversité (Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, 2011). Un consortium rassemblant la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux (FCBN) et deux associations (Plante & Cité et l'Afac-Agroforesteries) a permis la création en janvier 2015 de deux marques collectives consacrées à la production de matériel végétal local et autochtone : « Végétal local » et « Vraies messicoles ». Ces marques garantissent l'origine de plantes indigènes et la préservation de la diversité génétique. L'ampleur géographique de l'origine locale de ces plantes a été définie par des experts scientifiques, sur la base de données bio-géographiques et a abouti à la définition de 11 régions d'origine pour la France métropolitaine. En outre, sur la base de la littérature et des discussions scientifiques entre experts, des règles ont été définies sur la collecte de semences ou de plantes dans la nature, sur la multiplication des stocks, sur la traçabilité et le contrôle de toutes ces étapes, permettant de conserver au maximum la diversité génétique des plantes collectées et la conservation de la ressource dans le milieu naturel. Les premiers végétaux labellisés ont été produits à l'automne 2015. « Végétal local » se consacre à l'ensemble de la flore sauvage indigène tandis que « Vraies messicoles » cible les espèces messicoles et dont l'objectif est de conserver les populations ayant subi une forte régression depuis l'intensification de l'agriculture.

L'USAGE DE PLANTES INDIGÈNES EST PRÉCONISÉ PAR EXEMPLE DANS LES CAS SUIVANTS :

- Restauration écologique des milieux aménagés tels que les pistes de ski, berges de rivières,

- Stabilisation des milieux, végétalisation de talus routiers ou ferroviaires,
- Restauration écologique de milieux naturels,
- Utilisation ornementale dans les espaces verts des villes dédiés à la biodiversité ou les friches.

Ces marques ne concernent que les espèces indigènes sauvages, excluant les espèces exotiques, les variétés horticoles ou les plantes sélectionnées (par exemple variétés fourragères issues de la sélection). Déposées en Janvier 2015 à l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle), elles sont aujourd'hui la propriété de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), qui a repris les missions de la FCBN.

CES MARQUES SONT CONSTRUITES SUR DES PRINCIPES GÉNÉRAUX S'APPLIQUANT À L'ENSEMBLE DE LA FLORE SAUVAGE HERBACÉE ET LIGNEUSE, NOTAMMENT :

- 11 grandes régions d'origine de production et d'utilisation des végétaux locaux, qui ont été délimitées sur la base de critères écologiques et bio-géographiques (type de milieux, géologie, hydrologie, etc.).
- Un découpage de ces régions d'origine en unités naturelles pour les secteurs où la flore est soumise à des influences pédoclimatiques particulières (sans que ce découpage en unité naturelle ne soit obligatoire dans le cadre des marques).
- Des règles de collecte dans le milieu naturel et de production de ces espèces qui ont été définies afin d'éviter une perte de diversité génétique.
- Un système d'audit organisé chez les candidats afin de vérifier si les pratiques de collecte, production et gestion des stocks sont conformes aux règles des marques.

## 04. Les marques : des outils scientifiques

- Malaval Sandra
- Bischoff Armin
- Hédont Marianne
- Provendier Damien
- Boutaud Michel
- Dao Jérôme
- Bardin Philippe
- Dixon Lara
- Millet Jérôme

Ces deux marques sont gérées par un comité de marque qui est l'organe central de gestion, se réunissant deux fois par an et ayant pour objectif d'étudier les dossiers des candidats à la labellisation et d'apporter les éléments à l'AFB pour les labellisations. Il prend appui sur les résultats des contrôles réguliers réalisés par les auditeurs chez les candidats et les bénéficiaires.

Ces marques sont applicables dans des régions d'origine biogéographique. Ces onze régions métropolitaines ont été délimitées pour la récolte, la multiplication et l'utilisation privilégiées des végétaux dans le cadre de ces marques (Fig. 1). Elles sont délimitées sur la base des limites administratives communales et représentent les secteurs où le matériel végétal peut-être utilisé sans dommage sur le patrimoine génétique local et où ces espèces sont le mieux adaptées aux conditions environnementales, ce qui favorise la réussite des semis et des plantations. En effet, les caractéristiques génétiques acquises localement par la flore sauvage au cours du temps lui permettent d'avoir un avantage lorsque celle-ci est utilisée dans son territoire d'origine.

Ces deux marques nationales possèdent chacune un règlement d'usage précisant les conditions d'accès et les méthodes d'audit spécifiques et un référentiel technique précisant les règles de conduite des collecteurs et producteurs de matériel végétal labellisé. En résumé, les principales règles concernent :

- La collecte dans le milieu naturel (taille des populations, méthode d'échantillonnage, etc.),
- La multiplication des espèces (nombre de générations limité pour éviter une sélection, etc.),
- La réalisation d'audits pour vérifier la conformité des cultures aux exigences des marques.

Pour l'attribution des marques, des dossiers de candidatures peuvent être déposés tout au long de l'année. Ces dossiers doivent contenir la liste des espèces ciblées pour la labellisation, les zones de collectes et production des semences et des plants, ainsi que le projet pour la multiplication et la description des capacités du candidat à produire ces espèces. Lors du comité



> FIGURE 1.

Les onze régions françaises d'origine biogéographique

## 04. Les marques : des outils scientifiques

- Malaval Sandra
- Bischoff Armin
- Hédont Marianne
- Provendier Damien
- Boutaud Michel
- Dao Jérôme
- Bardin Philippe
- Dixon Lara
- Millet Jérôme

de marque réuni deux fois par an, les dossiers sont étudiés afin de définir si la marque est attribuée aux espèces proposées par le candidat. La marque est attribuée aux espèces qui sont conformes aux attentes du règlement et du référentiel technique chez des candidats aptes à remplir les exigences de ces cahiers des charges. Le candidat fera alors l'objet de plusieurs audits au cours de sa période de labellisation. Depuis 2015, ce sont déjà 48 candidats qui ont reçu le droit d'exploiter l'une ou l'autre des marques, qu'ils soient collecteurs et ou producteurs de végétaux locaux, herbacés ou ligneux.

Un relais technique et scientifique pour le développement de filières locales de production de plantes indigènes labellisées est en place. Il est constitué des membres du réseau des Conservatoires botaniques nationaux pour chaque région d'origine et de membres de Plante & Cité et de l'Acac-Agroforesteries. Ce réseau permet un accompagnement dans l'utilisation des végétaux locaux lors d'aménagements sur le territoire et sert de relais entre producteurs et utilisateurs.

L'année 2015 a été marquée par plusieurs événements clés. En avril, les 13 premières candidatures pour la labellisation ont été reçues. En juin, le premier comité de marque a eu lieu afin d'étudier ces premières candidatures. Suite au dépôt des candidatures, les audits ont eu lieu dans le courant de l'été. Les premières labellisations ont été attribuées en novembre 2015. Ces deux marques sont présentées sur le site internet <http://www.fcbn.fr/vegetal-local-vraies-messicoles> (bientôt [www.vegetal-local.fr](http://www.vegetal-local.fr)) et des lettres d'informations sont publiées régulièrement depuis Janvier 2015, elles reprennent les événements marquants et permettent leur diffusion.

## Conclusion

Les deux marques créées apportent une garantie aux utilisateurs de végétaux sauvages qui souhaitent bénéficier de végétaux d'origine locale. Ces marques ont également permis l'émergence de nouvelles filières de production dans différents territoires français, afin de rendre disponibles des végétaux pour la restauration écologique, le génie végétal ou encore des aménagements en faveur de la biodiversité. Le nombre croissant de structures bénéficiaires des marques fait écho à la préoccupation croissante des acteurs et gestionnaires sur la conservation de nos ressources naturelles, par la conservation de la diversité génétiques des espèces de la flore commune. Ces marques servent également d'outil de développement d'activités économiques non délocalisables, telles que la collecte et la production de ces végétaux locaux.

## 04. Références

- Malaval Sandra
- Bischoff Armin
- Hédont  
Marianne
- Provendier  
Damien
- Boutaud Michel
- Dao Jérôme
- Bardin Philippe
- Dixon Lara
- Millet Jérôme

**Bradshaw, A. D.**, 2002. Introduction and philosophy. Pages 3–9. in Perrow, M. R. and A. J. Davy, editors. (eds.). *Handbook of Ecological Restoration – Volume 1: Principles of Restoration*. Cambridge University Press. Cambridge.

**Cambecèdes, J., Largier, G. & Lombard, A.**, 2012. *Plan national d'actions en faveur des plantes messicoles*. Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées – Fédération des Conservatoires botaniques nationaux – Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. 242 p.

**Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement**, 2011. *Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020, Engagements de l'Etat 2011-2013*, 7p. (<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Strat%C3%A9gie%20nationale%20pour%20la%20biodiversit%C3%A9%202011-2020.%20Engagements%20de%20l%E2%80%99C3%89tat%202011-2013.pdf>)

**Van der Mijnsbrugge, K., Bischoff, A. & Smith, B.**, 2010. A question of origin: where and how to collect seed for ecological restoration? *Basic and Applied Ecology* 11, 300-311.